



COMPTE RENDU SOMMAIRE **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le mercredi 22 avril à dix-neuf heures, sur convocation en date du 16 avril 2015, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, Maire.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Adjoint, Sylvie DAMAS, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Fabienne LIGOUZAT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Benoît FROGNET, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT
Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD
Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND
Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT
Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH
Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT
Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT
Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL

Absents non excusés : Néant

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil Municipal qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité M. Benoît FROGNET, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents, puis il soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu du dernier conseil.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2015

POUR : **23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH

ABSTENTION : 0

CONTRE : **6** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ.

2. CAF DE VAUCLUSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS – PETITE ENFANCE : ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS 0-6 ANS

Rapporteur : Sandra KOCH

M. le Maire indique à l'Assemblée que l'actuelle convention d'objectifs et de financements liant la Commune de Bédarrides à la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse (CAF 84) est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler afin de continuer à bénéficier des prestations de services et des financements de ce partenaire institutionnel majeur. Le projet de convention annexée à la délibération qui est soumise à l'approbation des élus prévoit des conditions de fonctionnement analogues à celles prévalant dans le contrat échu. En conséquence, M. le Maire demande du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec la CAF 84 le renouvellement de la convention d'objectifs et de financements pour la petite enfance et les établissements d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans et tout particulièrement la crèche municipale. Il est précisé qu'en cas d'empêchement du Maire, tout Adjoint sera autorisé à signer les documents afférents au renouvellement de ladite convention.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3. ESPACE JEUNES – TARIFS ACTIVITÉS

Rapporteur : Sandra Koch

Sont présentés ci-après les tarifs pour les activités de l'Espace Jeunes :

GRILLE TARIFAIRE

ACTIVITÉS 2015 – ESPACE JEUNES

Adhésion annuelle

vacances scolaires:				12 €
vacances scolaires + périscolaires:				30 €

Sorties diverses

sortie plage :				3 €
atelier cuisine:				3 €
atelier manuel :				3 €
Crêpes, gaufres party :				1 €
Tournoi de futsal compi 8426 :				1 €
Sortie Bowling :				10 €
Odyseum Patinoire :				10 €
Soirée foot pizza :				5 €
Paintball :				25 €
Barbecue ; autres :				3 €
Festival Avignon Théâtre :				15 €
Pêche :				2 €

Grimp d'arbre	14 €
Accrobranche :	14 €
Escalade	10 €
Piscine :	5 €
Sortie luge :	4 €
Atelier pizza	5 €
Zoo peaugres	22 €
Initiation Hockey sur glace	11 €
Aquacity	25 €
Balade à cheval	15 €
Match football/rugby	15 €
veillée + repas	4 €
cinéma :	6 €
Usine Haribo :	6 €
Karting	25 €
Atelier smoothie	2 €
Pêche en mer et baignade :	3 €
Sortie plage beach volley gouter	5 €
ski nautique :	20 €
concert:	34 €
atelier bien etre/beauté:	10 €
soirée de clôture (parents+jeunes)	2 €

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4. ESPACE JEUNES - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Sandra KOCH

M. le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante que, dans le cadre du bon fonctionnement des services, il convient de modifier le règlement intérieur de l'Espace Jeunes municipal afin de l'adapter aux besoins de la structure. Les services municipaux concernés ont donc préparé un projet de règlement intérieur qui a été validé par les élus responsables et qui doit désormais faire l'objet d'une approbation par le Conseil.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue :

POUR : 23 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît

FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH

ABSTENTION : 0

CONTRE : 6 – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Jean BÉRARD

Monsieur le Maire explique que le document soumis à l'approbation du conseil municipal a pour objet la mise en place du règlement intérieur de la police municipale. Les motivations ainsi que les références légales et réglementaires figurent dans le document soumis à l'approbation des élus et M. le Maire précise que ce projet de règlement a été soumis, pour avis, au comité technique paritaire du mardi 24 février dernier.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue :

POUR : 23 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH

ABSTENTION : 0

CONTRE : 6 – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMITÉ TECHNIQUE

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire explique que le document soumis à l'approbation du conseil municipal a pour objet la mise en place du règlement intérieur du comité technique, à la suite du renouvellement général des membres de cette instance de dialogue social, en fin d'année 2014. Après l'installation du nouveau comité technique en janvier dernier, le CT s'est réuni une première fois le 24 février 2015 pour, notamment, émettre un avis sur le projet de règlement intérieur. Cet avis étant favorable, M. le Maire soumet désormais à l'approbation du Conseil le nouveau règlement du Comité Technique.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR C.H.S.C.T.

Rapporteur : Maryse TORT

Monsieur le Maire explique que le document soumis à l'approbation du conseil municipal a pour objet la mise en place du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), à la suite de la création de cet organe de prévention, en fin d'année 2014. Après l'installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en janvier dernier, le CHSCT s'est réuni une première fois le 24 février 2015 pour, notamment, émettre un avis sur le projet de règlement intérieur. Cet avis étant favorable, M. le Maire soumet désormais à l'approbation du Conseil municipal le nouveau règlement de cet organe de prévention

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

8. CONVENTION CADRE DE FORMATION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Rapporteur : Maryse TORT

Le Maire informe les élus que l'objet de cette convention est de régler les relations financières entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Mairie de BEDARRIDES pour l'organisation d'actions de formation qui ne sont pas prévues au catalogue du CNFPT. En effet, les articles 8 et 14 de la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale disposent que les collectivités peuvent demander au CNFPT d'organiser une formation particulière non prévue dans le catalogue de formation et dans ce cas une participation financière est définie par convention. Dans ce cadre, le CNFPT a délibéré pour fixer les actions de formation qui pourront être mises-en-œuvre avec une participation financière des collectivités. Les actions de formation « intra » hors du programme CNFPT nécessitant un travail de conception spécifique donnant lieu à la rédaction d'un cahier des charges sont les suivantes :

- Les actions de formation « intra » du programme de l'établissement
- Les actions de formation du domaine de la bureautique
- Les actions de formation du domaine de l'hygiène, la sécurité et la santé au travail
- Les actions de formation du domaine des langues
- Les formations du domaine de la remise à niveau
- les actions d'accompagnement individuel
- Les actions de formation hors programme diplômantes ou conduisant à une certification
- Les actions au bénéfice de personnes employées par des collectivités territoriales ou leurs établissements en « contrats aidés »
- Les actions de formation au bénéfice de personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents de droit privé notamment)

- Les tests et formations préalables à la délivrance du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories « applicateur en collectivités territoriales » et « applicateur opérationnel en collectivités territoriales »
- Autres formations diverses relevant des activités de l'établissement avec participation financière
- Les formations continues obligatoire police et les formations à l'armement

Ces actions et d'autres plus spécifiques sont reprises dans la convention jointe en annexe.

L'intérêt de ces formations étant évidente, il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec le CNFPT pour l'année 2015 et sur une durée de 1 an.

Monsieur le Maire ajoute qu'un devis précisant les actions de formations et les tarifs sera établi par le CNFPT puis envoyé à la collectivité employeur. Il devra être signé par les parties contractantes. Le paiement s'effectuera au vue d'un titre de recette émis par le CNFPT, dès la fin de la formation, précisant les actions menées.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS ET CRÉATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL (ARCHIVES)

Rapporteur : Maryse TORT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non-complet (un premier à 28 heures hebdomadaires et un second à 29 heures hebdomadaires) afin de faire correspondre le temps de travail des intéressées avec les besoins du services qui correspondent à deux équivalents temps plein (2 ETP). Les deux agents concernées de la filière technique ont accepté l'augmentation de leurs temps de travail afin d'améliorer leur situation personnelle – effectuant des heures complémentaires chaque mois – tout en satisfaisant une qualité de service en adéquation avec les nécessités du service public. Après avis favorable du Comité Technique rendu le 24 février 2015, M. le Maire soumet désormais à l'approbation du Conseil municipal l'augmentation du temps de travail des intéressées et sollicite l'autorisation de modifier en conséquence le tableau des effectifs, en supprimant les deux emplois permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non-complet pour leur substituer deux emplois permanents à temps complet de même grade, cadre d'emplois et catégorie, sans création de nouveaux postes, ceux-ci étant d'ores et déjà pourvus.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a sollicité en fin d'année dernière la DRAC de PACA pour l'accompagnement de la commune en vue de l'archivage réglementaire auquel elle doit faire face. Pour cela, le recrutement à titre occasionnel d'un assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet avait été envisagé.

L'intéressé ayant désormais accompli une mission identique dans des communes voisines va désormais être disponible pour Bédarrides et il convient donc de prévoir son recrutement au tableau des effectifs pour une durée prévisionnelle de six mois.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue :

POUR : **23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH

ABSTENTION : **6** – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

CONTRE : 0.

10. ORGANISATION DES SERVICES ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Maryse TORT

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient à l'organe délibérant de chaque collectivité de fixer les règles applicables en matière de durée et d'organisation du temps de travail au sein de ses services tout en tenant compte des spécificités des services. C'est ainsi qu'un protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) a été validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2001. Une actualisation du protocole d'accord a été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2013. Cela étant, les Élus de la commune ont décidé, en responsabilité, de doter les services de la commune d'une organisation et d'un aménagement des temps de travail et de repos conformes à la situation actuelle et tendant à répondre aux besoins à venir de la structure communale. Une première et relativement ancienne étape dans cette organisation a été franchie de manière impérative lors du "passage aux 35 heures" en 2002 mais cette procédure globale à l'ensemble des collectivités publiques et liée à la nécessaire application de la loi n'a pas permis la mise en place d'un schéma propre à la commune de Bédarrides et répondant aux besoins spécifiques de la collectivité. Pour cette raison, un document portant sur l'organisation des services a été présenté au comité technique, une première fois, le 24 février 2015. La structure et son organisation qui seront mises en place font l'objet en première partie de ce document d'une présentation avec la gestion du présentisme et de l'aménagement du temps de travail, la deuxième partie expose – quant à elle – les modalités liées à la gestion des absences. Il est précisé que, pour respecter un principe d'égalité de traitement réaffirmé, les présentes dispositions seront applicables sans différenciation à tous les agents de la collectivité, titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale, emplois aidés, contractuels et auxiliaires. Le document soumis au vote est également une première étape dans la réorganisation des services, sa nature est – par essence – évolutive et il pourra être complété par tous les apports de l'expérience et du vécu de sa mise en pratique, dans le respect de la concertation et du dialogue social voulus par la municipalité envers les agents de la commune. Le projet d'organisation des services et d'aménagement du temps de travail ayant reçu un avis favorable lors de la séance du comité technique en date du 15 avril 2015.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

11. FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS DU PÔLE CULTUREL

Rapporteur : Maryse TORT

À la suite de la reprise en gestion directe des activités de la bibliothèque et du développement des activités du Pôle culturel, il convient de fixer par délibération les montants des tarifs de ces activités. Il est ainsi proposé à l'approbation du Conseil les tarifs suivants :

Pour la carte d'adhérent à la Bibliothèque (*inscription du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année*) :

- ↳ 18 € en précisant que la gratuité de cette adhésion sera offerte à chaque enfant de Bédarrides jusqu'à 12 ans inclus et que le prêt gracieux des ouvrages sera inclus dans l'adhésion ;

Pour les ateliers organisés par le Pôle Culturel :

- ↳ 25 € ;

Pour les soirées culturelles organisées par le Pôle :

- ↳ 10 € ;

Pour les spectacles organisés par des professionnels :

- ↳ 15 € ;

Pour les spectacles organisés par des troupes amateurs :

- ↳ 8 € ;

Pour les spectacles organisés pour les enfants :

- ↳ 4 € ;

Pour les repas organisés par le Pôle Culturel :

- ↳ 8 € ;

Pour la petite restauration lors des animations du Pôle Culturel :

- ↳ 3 € ;

Pour les boissons servies lors des animations du Pôle Culturel :

- ↳ 2 € ;

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue :

POUR : 23 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN qui donne pouvoir à Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL qui donne pouvoir à Jean BERARD, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO qui donne pouvoir à Michel PERRAND, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Christian TORT, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT qui donne pouvoir à Maryse TORT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL qui donne pouvoir à Sandra KOCH

ABSTENTION : 0

CONTRE : 6 – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ.

12. RETRAIT PARTIEL DE DÉLIBÉRATION 2014-019 PORTANT DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC-DÉLAISSÉ DE VOIRIE ET CESSIION DE TERRAIN M. MOREAU

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2014-019 en date du 27 février 2014, le conseil municipal avait approuvé le déclassement d'une parcelle à détacher du domaine public communal, en vue de la céder à un propriétaire riverain, au lotissement des vignes. Bien que la situation de cette parcelle – grevée par l'existence de réseaux souterrains d'assainissement des eaux usées, d'adduction d'eau potable et de télécommunications – soit relevée dans ladite délibération et alors qu'il y est simplement fait état d'une situation de délaissé de voirie pour constater la désaffectation du domaine public communal, le conseil municipal de l'époque avait approuvé la cession de cette parcelle au profit de l'intéressé. Cette situation est cependant apparue comme étant potentiellement conflictuelle à court terme. C'est pourquoi, fidèle à la politique de prévention des contentieux, longs et onéreux pour la collectivité, et à la volonté de concertation préalable à toute décision pour lesquelles l'équipe municipale a été élue, M. le Maire s'est enquis de la situation avant de mettre en exécution la décision prise par l'assemblée délibérante à la toute fin du mandat précédent. Il ressort en effet de cette analyse qu'un statu quo assurerait un maintien de l'ordre public actuellement établi dans le lotissement et veillerait à préserver la tranquillité du voisinage qui ne serait pas troublée par la privatisation et les modifications structurelles de l'espace public existant. En conséquence, ayant reçu l'accord préalable de l'intéressé qui accepte de renoncer à cette acquisition, M. le Maire propose de rapporter la délibération citée plus haut en ce qu'elle prévoit la rétrocession de la parcelle déclassée au propriétaire riverain. Cela étant et pour ne pas porter préjudice à ce riverain notamment pour les frais avancés dans le cadre de cette opération, M. le Maire propose au Conseil de procéder au remboursement de ces frais suivant le détail des dépenses réalisées par les soins de ce particulier en vue de cette acquisition et qui se trouveraient dès lors sans objet.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue :

POUR : **25** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN *qui donne pouvoir à Magali ROBERT*, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL *qui donne pouvoir à Jean BERARD*, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO *qui donne pouvoir à Michel PERRAND*, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU *qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT*, Marc DOVESI *qui donne pouvoir à Christian TORT*, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT *qui donne pouvoir à Maryse TORT*, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL *qui donne pouvoir à Sandra KOCH*, Jean-Pierre GRANGET *qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL*, Marie-Dominique SARRAIL

ABSTENTION : **4** – Réjane AUDIBERT, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI *qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT*, Jean-Luc SANCHEZ

CONTRE : **0**.

13. PRÉSENTATION DU CRAC 2014 CITADIS – ZAC DES GARRIGUES

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'il a été destinataire du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), établi par CITADIS pour la ZAC des Garrigues, arrêté au 31 décembre 2014. M. le Maire invite donc l'ensemble des élus à prendre connaissance de ce document et leur demande de prendre acte de la transmission de cette information.

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue :

POUR : **23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN *qui donne pouvoir à Magali ROBERT*, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL *qui donne pouvoir à Jean BERARD*, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO *qui donne pouvoir à Michel PERRAND*, Fabienne LIGOUZAT, Benoît

FROGNET, Renée BORDEU *qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT*, Marc DOVESI *qui donne pouvoir à Christian TORT*, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT *qui donne pouvoir à Maryse TORT*, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL *qui donne pouvoir à Sandra KOCH*

ABSTENTION : 0

CONTRE : 6 – Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET *qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL*, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI *qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT*, Jean-Luc SANCHEZ.

14. CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE – SAFER – DROIT DE PRÉEMPTION TERRES AGRICOLES

Rapporteur : Isabelle DUCRY

M. le Maire informe les élus que la convention liant la commune de Bédarrides à la SAFER est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler afin de continuer à bénéficier des services de cet organisme. En conséquence, M. le Maire demande du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec la SAFER le renouvellement de la convention d'intervention foncière, les conditions de celle-ci étant inchangées. Il est précisé qu'en cas d'empêchement de M. le Maire, tout Adjoint sera autorisé à signer les documents afférents au renouvellement de ladite convention.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN *qui donne pouvoir à Magali ROBERT*, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL *qui donne pouvoir à Jean BERARD*, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO *qui donne pouvoir à Michel PERRAND*, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU *qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT*, Marc DOVESI *qui donne pouvoir à Christian TORT*, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT *qui donne pouvoir à Maryse TORT*, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL *qui donne pouvoir à Sandra KOCH*, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET *qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL*, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI *qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT*, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

15. APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Michel PERRAND

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur l'approbation du schéma directeur d'assainissement établi par les services du syndicat Rhône Ventoux.

En effet, ce document est une pièce qui doit obligatoirement être annexée au plan local de l'urbanisme de la commune alors que cela n'a pas fait l'objet d'une délibération ad hoc lors de l'approbation du PLU en 2011.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN *qui donne pouvoir à Magali ROBERT*, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL *qui donne pouvoir à Jean BERARD*, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO *qui donne pouvoir à Michel PERRAND*, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU *qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT*, Marc DOVESI *qui donne pouvoir à Christian TORT*, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT *qui donne pouvoir à Maryse TORT*, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL *qui donne pouvoir à Sandra KOCH*, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET *qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL*, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI *qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT*, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

16. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Rapporteur : Michel PERRAND

Il est rappelé à l'attention des membres du conseil l'affaire opposant la Commune de Bédarrides au "GFA et autres" concernant la déclaration d'utilité publique (DUP) de ZAC des Garrigues.

Il serait souhaitable que, pour cette procédure, le Conseil désigne un de ses membres pour l'accomplissement des formalités à mener pour ester en justice et notamment pour confier le suivi de cette affaire à un avocat représentant la commune.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN *qui donne pouvoir à Magali ROBERT*, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL *qui donne pouvoir à Jean BERARD*, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO *qui donne pouvoir à Michel PERRAND*, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU *qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT*, Marc DOVESI *qui donne pouvoir à Christian TORT*, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT *qui donne pouvoir à Maryse TORT*, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL *qui donne pouvoir à Sandra KOCH*, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET *qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL*, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI *qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT*, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

17. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AFIN D'AUTORISER LE MAIRE À MODIFIER, À SUPPRIMER LES RÉGIES

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire rappelle que lors de l'installation du Conseil municipal au mois de mars 2014, le Conseil municipal lui a délégué une partie de ses compétences et notamment pour créer, autant que de besoin, des régies comptables. Or, il s'avère que, pour répondre au bon fonctionnement des services, il serait utile que le Conseil municipal modifie le champ de cette délégation en prévoyant expressément que M. le Maire continuera à être autorisé à créer lesdites régies mais qu'il pourra également les modifier voire les supprimer si nécessaire.

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité :

POUR : 29 – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BÉRARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN *qui donne pouvoir à Magali ROBERT*, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL *qui donne pouvoir à Jean BERARD*, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO *qui donne pouvoir à Michel PERRAND*, Fabienne LIGOUZAT, Benoît FROGNET, Renée BORDEU *qui donne pouvoir à Fabienne LIGOUZAT*, Marc DOVESI *qui donne pouvoir à Christian TORT*, Jean-Louis TARTEVET, Jean-Baptiste FORMENT *qui donne pouvoir à Maryse TORT*, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL *qui donne pouvoir à Sandra KOCH*, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET *qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL*, Marie-Dominique SARRAIL, Sylvette PEZELIER, Joël SERAFINI *qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT*, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

18. DECISION DU MAIRE –ECHOS AVOCATS - CONCERNANT : DES HONORAIRES POUR RÉDACTION MÉMOIRE EN RÉPONSE DANS LE DOSSIER : BEDARRIDES / EL MESSON – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire informe le conseil qui lui en prend acte, de l'usage qu'il a fait de l'autorisation d'ester en justice et de fixation des honoraires des avocats représentant la commune. M. le Maire rappelle enfin que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote.

19. QUESTIONS DIVERSES

LA SÉANCE EST CLOSE À 19H45